

Mise en ligne : 25 août 2017.
Dernière modification : 8 mai 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES MINES D'ARGUT (Haute-Garonne) participations au Maroc, en Algérie...

HAUTE-GARONNE
Société des mines d'Argut
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 août 1927)

Par décret du 28 juillet 1927, ont été autorisées les mutations de propriété résultant de la cession de droits indivis sur la concession de mines de zinc, plomb, cuivre et métaux connexes d'Argut (Haute-Garonne), consentie à M. Pierre Linguin, par M. Auguste Lamarque.

Société des Mines d'Argut
(*La Journée industrielle*, 4 avril 1928)

Sous cette dénomination vient d'être constituée une société anonyme qui a pour objet l'exploitation de la concession des mines d'Argut (Haute-Garonne), instituée le 30 août 1878 pour zinc, plomb, argent, cuivre et métaux connexes.

Le siège est à Paris, 3, rue du Helder.

Le capital est de 4 millions, en actions de 500 fr., sur lesquelles 2.000 ont été allouées à M. Émile Bouille, ingénieur, à Doyet (Allier), qui reçoit, en outre, 4.000 des 10.000 parts bénéficiaires créées : ce capital pourra dès à présent être porté à 8 millions.

Le premier conseil d'administration est composé de MM. Camille Lapeyre ¹, à Paris, 10, avenue Matignon ; Fernand Pacquement ², à Paris, 5, square Thiers ; et Émile Bouille.

Société des Mines d'Argut
(*La Journée industrielle*, 30 novembre 1928)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 27 novembre, a procédé à la nomination d'un commissaire aux apports pour apprécier l'apport-fusion de la Société du plomb argentifère de la Haute-Garonne à la société.

Société des mines d'Argut
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 janvier 1929)

¹ Camille Lapeyre (1866-1931) : médecin et administrateur de sociétés. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Uffindo.pdf

² Fernand Pacquement (le « baron Pacquement ») : coulissier suisse de Paris, associé à Lapeyre dans diverses affaires foireuses. Failli en janvier 1929.

Cette société, dont le siège est à Paris, 6, rue du Helder, vient de porter son capital de 4 millions à 4.600.000 francs par la création de 1.200 actions de 500 fr. chacune. Ces actions ont été allouées à la Société des Mines de zinc et de plomb argentifère de la Haute-Garonne, en rémunération de son apport effectué à titre de fusion.

Société des Mines d'Argut
(*La Journée industrielle*, 22 août 1929)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a décidé l'augmentation de capital de 4 à 10 millions par l'émission à 550 fr. de 12.000 actions de 500 francs.

Société des Mines d'Argut
(*La Journée industrielle*, 29 octobre 1929)

Une assemblée régularisé l'augmentation de capital de 4 à 10 millions par l'émission, à 550 fr., de 12.000 actions de 500 francs.

Société des Mines d'Argut
(*La Journée industrielle*, 7 décembre 1929)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1928-1929, premier exercice social de la société ne comportant aucun compte de profits et pertes, la société n'étant pas encore entrée en période d'exploitation.

L'assemblée a ratifié les nominations en qualité d'administrateurs de MM. Étienne Guyot³, Henri Cesbron⁴, Auguste Fèvre⁵ et Gabriel Debeauvais⁶.

HAUTE-GARONNE
Société des mines d'Argut
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 décembre 1929)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 6 décembre 1929 sous la présidence de M. Lapeyre, président du conseil d'administration. Elle a approuvé les comptes du

³ Étienne Guyot, de Paris : commissaire des comptes de la Nouvelle Compagnie parisienne métallurgique (1919), administrateur de Compagnie parisienne du vide (1921), des Établissements A. Petit (Produits chimiques)(1927), de l'Union financière franco-indochinoise (1929) et de la Société de la montre sans remontoir « Harwood » pour l'Amérique Latine (Harlati)(1929).

⁴ Henri Cesbron (1879-1952) : médecin et administrateur de sociétés. Administrateur délégué de la Société industrielle forestière et minière du Proche-Orient (1927). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/SIFMPO.pdf

⁵ Auguste Fèvre (1879-1964) : gérant des Carrières et scieries de Bourgogne dont Lapeyre était président du conseil de surveillance. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Fevre_et_Compagnie.pdf

⁶ Gabriel Debeauvais (1896-1971) : on le retrouve avec Étienne Guyot et Camille Lapeyre à l'Union financière franco-indochinoise :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Uffindo.pdf

premier exercice social clos le 30 juin 1929 qui ne comportent pas de profits et pertes, la société n'étant pas encore entrée dans la période d'exploitation.

La société a été constituée en mars 1928. Son actif est formé par un vaste domaine de 7.000 hectares environ, situé dans le département de la Haute-Garonne. Dans les diverses concessions d'Argut et de Melles se trouvent des mines de zinc, de plomb argentifère, de cuivre et métaux connexes.

La production en 1928 a été de 80 t. de blende aux Arguts et des travaux de recherches ont été effectués à Melles.

HAUTE-GARONNE
Société des mines d'Argut
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 février 1930, p. 119)

D'après le rapport à la dernière, et première, assemblée ordinaire, les efforts st concentrés sur le gisement de Palo Bidaou dont le minerai pourra être vendu sans passer par une laverie. La construction d'un transporteur a été décidée et confiée à la maison Heckel. La mise en marche de ce transporteur est prévue pour le 1^{er} juillet prochain.

Société des Mines d'Argut
(*BALO*, 14 juillet 1930)

Pdt : Camille Lapeyre, 5, rue Jean Carriès, Paris.

Société des mines d'Argut
(*La Journée industrielle*, 18 décembre 1930)

L'assemblée ordinaire tenue hier sous la présidence de M. Étienne Guyot, vice-président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1929-1930 ne comportant pas de compte de profits et pertes, la société n'étant pas entrée dans la période d'exploitation. Le bilan, qui se totalise à 12.839.199 fr. 70, ne mentionne que les frais de constitution, les frais de premier établissement, de prospection et d'aménagement des chantiers en vue de l'exploitation, ainsi que la construction du câble transporteur.

L'assemblée a ratifié la nomination du marquis de Chasseloup-Laubat ⁷ et de M. Eugène Causse en qualité d'administrateurs.

Le rapport du conseil signale que, pendant l'exercice écoulé, la société a obtenu par décret du 2 janvier 1930 la mutation de la concession de Melles, d'une étendue de 1.650 hectares.

La société a poursuivi ses travaux d'exploration à Crabère et ses prospections aux Tourets, à Sennebières, aux Estagnons, à Uls, à Saint-Béat et Arlos, où ont été reconnus des affleurements de blende et galène.

En ce qui concerne la mine de Palo Bidaou. l'année 1931 y marquera le début de l'exploitation. En vue de terminer les travaux d'installation dans cette mine et les travaux

⁷ Marquis Louis de Chasseloup-Laubat (1863-1954) : ingénieur E.C.P. Membre du conseil de surveillance de Schneider et Cie (1906), administrateur de sociétés. Voir Qui êtes-vous ?
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Maroc.pdf

divers aux autres gisements, le conseil a estimé qu'il convenait de procéder prochainement à une augmentation du capital, ainsi qu'il en a autorisé par l'assemblée du 28 octobre 1929.

Il résulte des déclarations du président de l'assemblée que cette augmentation de capital portera sur un chiffre de 10 millions de francs ; l'émission des actions aura lieu dans le courant du mois de janvier prochain ; les actions nouvelles, du nominal de 500 fr., seront émises avec une prime de 50 fr. par titre. Le premier quart seul sera immédiatement appelé. La souscription en sera réservée aux actionnaires de la société, à raison d'une action nouvelle pour une ancienne.

Société des Mines d'Argut
(*La Journée industrielle*, 23 décembre 1930)

Émission, au prix de 550 fr., de 21.200 actions nouvelles de 500 fr. de nominal, qui porteront le capital de 10.600.000 fr. à 21.200.000 francs.

HAUTE-GARONNE
Société des mines d'Argut
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 janvier 1931, p. 71)

Cette société, dont le siège est 23, r. Louis-le-Grand, Paris, met en valeur des gisements de zinc pyrénéens situés l'un (Palo-Bidaou) à 1.800 m., l'autre (Rhimbetz) à 800 m. et le dernier (Crabère) à 2.200 m. L'installation du câble transporteur devant relier la mine de Palo-Bidaou à la gare de Melles-Serial, dans la vallée de la Garonne, av. la frontière espagnole de Pont-du-Roy, est presque terminée.

La blende sera livrée directement aux acheteurs, mais on étudie l'installation d'une laverie pour traiter les minerais mixtes blende et galène qui existent dans les gisements.

Société des Mines d'Argut
(*La Journée industrielle*, 4 février 1931)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 2 février, a régularisé l'augmentation du capital social, porté de 10.600.000 fr. à 21.200.000 fr., par la création de 21.200 actions nouvelles de 500 fr. de nominal, émises à 550 francs.

Les modifications aux statuts ont été rendues définitives.

Société des Mines d'Argut
(*La Journée industrielle*, 29 décembre 1931)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé le bilan de l'exercice clos le 30 juin 1931, pour lequel il n'a pas été établi de compte profits et pertes.

Une somme de 4.433.781 fr. 34 a été affectée au compte frais de premier établissement.

Quitus de gestion a été donné à la succession de M. Camille Lapeyre, administrateur décédé.

TUYAUX ET CONSEILS
MINES D'ARGUT
(*Le Petit Bleu*, 10 mai 1932)

Affaire dépourvue de toute espèce d'intérêt qui, depuis trois années, n'a pas encore trouve le moyen d'établir un compte de profits et pertes. Les travaux de recherches se poursuivent, paraît-il, activement, mais les résultats n'apparaissent pas vite... Ajoutons que la situation financière des « Mines d'Argut » est des plus quelconques. En bref, si vous avez des disponibilités à employer, laissez prudemment de côté les titres de cette société et portez votre attention sur des valeurs plus intéressantes. Il n'en manque heureusement pas ! — (*La Bourse*, 9-5-32.)

[Suivent plusieurs notes du même tonneau].

Société des mines d'Argut
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} février 1933, p. 67)

Le bilan de l'exercice clos le 30 juin 1932, qui a été approuvé par l'assemblée ord. des actionnaires du 29 déc. ne comporte pas de compte de Profits et pertes, la soc. n'ayant effectué aucune vente durant son quatrième exercice.

Par suite de la crise actuelle, le conseil a décidé, pour pallier à cet état de choses, qui immobilise à peu près complètement la société, de reporter l'activité sur d'autres affaires minières en prenant des participations dans d'autres mines différentes. [Le choix s'est porté sur des mines de l'AFN qui ont des possibilités et des perspectives intéressantes.](#)

Mais pour financer ce programme, le conseil devait se procurer les sommes nécessaires, et une société financière, qui est au nombre des actionnaires de la Soc. des mines d'Argut, a donné son concours financier extérieur, alors qu'il reste dû par les actionnaires une somme de plus de 8 MF. Il a été répondu que le conseil devait se procurer rapidement les fonds nécessaires pour prendre les participations, et qu'en raison de la crise, il n'a pas cru devoir demander aux actionnaires la libération de leurs titres.

Société des mines d'Argut
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 janvier 1934)

L'assemblée ordinaire des actionnaires du 19 décembre a approuvé le bilan de l'exercice clos le 30 juin 1933 ne comportant pas de comptes de profits et pertes, la société n'ayant fait aucune vente et procédé à aucun amortissement.

En raison de la crise, le conseil a cru devoir reporter l'activité sociale sur d'autres exploitations minières, dont la nature des minerais est moins sérieusement éprouvée.

[Participation dans la Société du Djebel-Salrhéf]
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_du_Djebel-Salrhéf.pdf

Dans ces conditions, le conseil a pris 9.000 actions de la Société marocaine des mines du Djebel-Salrhef et a souscrit à une première tranche sur la participation qui lui était réservée de 500.000 fr. dans le Groupement d'études pour la mise en valeur des mines de Cavallo [Algérie].

En ce qui concerne le domaine minier de la société, le conseil a suspendu son programme de reconnaissance, nul symptôme du marché du zinc n'étant actuellement prévisible.

Société des Mines d'Argut
(*La Journée industrielle*, 29 décembre 1934)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 janvier 1935)

Réunis en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé le bilan de l'exercice clos le 30 juin 1934 ne comportant pas de compte de profits et pertes, la société n'ayant pas encore repris son exploitation.

MM. Guyot, Gausse [Causse], Cesbron, de Chasseloup-Laubat, Debeauvais et Duclous [*sic* : *Ducloux*] ont reçu *quitus* de leur gestion d'administrateurs.

LA FINANCE AU PALAIS
Société des Mines d'argent [*sic* : *d'Argent*]
(*Le Petit Bleu*, 26 janvier 1935)

Cette société, qui comptait dans son conseil d'administration le baron Pacquement, faisait l'acquisition, en 1928, de différents gisements de zinc, plomb et argent, situés à 1.500 mètres d'altitude, dans les Pyrénées, à Palo-Bidao, et dont elle lança les actions sur le marché hors-cote, après une abondante publicité.

L'apporteur, un ingénieur des mines nommé Bouille, reçut 8.000 actions d'apport, fut nommé administrateur délégué et chargé, sur place, de l'exploitation, ayant à ses côtés un directeur technique du nom de Baldy.

Des ingénieurs de l'État, des spécialistes en matière de prospection et la plupart des administrateurs se rendirent sur les lieux, vantèrent la richesse du filon et firent des rapports particulièrement élogieux. Le titre monta jusqu'à 1.200 fr.

Et comme la société possédait une autre mine, située au Kramer, à 2.800 mètres d'altitude, la construction d'un câble aérien fut décidée pour relier les deux mines et permettre le transport du minerai à pied d'œuvre de la gare. L'installation et la fourniture de ce câble coûtèrent 5 millions.

Mais, en 1931, une augmentation de capital ayant échoué et le cours du titre s'étant effondré, la société éprouva de grosses difficultés dont elle rendit responsable son apporteur et administrateur délégué. Elle éplucha ses comptes et ses rapports, constata que le minerai était devenu de qualité inférieure et que Bouille ne justifiait pas de 1.700.000 francs de dépenses. Elle porta plainte contre lui et son directeur technique Baldy. Ce dernier fut condamné, pour abus de confiance, à un an de prison avec sursis et ne fit pas appel. Il avait rejeté toute la responsabilité sur son administrateur délégué Bouille, qui visait ses fiches de caisse.

M^e Jean Perrin, qui représentait la société, demanda contre lui une condamnation sévère, avec restitution des sommes détournées, et justifia sa culpabilité avec des pièces abondantes.

Mais M^e Campinchi, son défenseur, opposait hier des documents non moins probants et fit le procès des financiers qui, ayant vu leurs titres s'effondrer, essayent d'en rendre responsable leur ingénieur, qui ne fut qu'un technicien et non un boursier.
Jugement à quinzaine.

« La Finance au Palais »
ARGUT N'EST PAS ARGENT
(*Le Petit Bleu*, mer. 30 janvier 1935)

Samedi dernier, dans notre rubrique « La Finance au Palais », nous donnions le compte rendu du procès de la Société des Mines d'Argut. Une coquille a fait imprimer Mines d'Argent, ce qui est évidemment stupide. Nous nous en sommes aperçus le lendemain et nous n'aurions pas rectifié si les bons petits confrères qui pillent le *Petit Bleu* — quand ils peuvent — n'avaient pas candidement reproduit et répété la coquille. C'est donc surtout pour leur rendre service que nous rectifions.

Société des mines d'Argut
(*Le Petit Bleu*, 9 février 1935)

La onzième chambre correctionnelle a condamné hier le sieur Bouille, ancien administrateur de cette société, à 3 années de prison, 3.000 francs d'amende et à 1.429 000 francs de restitution conjointement avec son directeur technique Baldy, condamné précédemment et qui n'avait pas fait opposition au jugement.

LA FINANCE AU PALAIS
Compagnie des mines d'Argut
(*Le Petit Bleu*, 17 janvier 1936)

En février 1935, le *Petit Bleu* avait résumé les débats du procès intenté devant la onzième chambre correctionnelle par un certain nombre d'actionnaires, contre M. Bouille, ancien administrateur de cette société.

M. Bouille avait notamment décidé une augmentation de capital de 4 millions pour payer la construction d'un câble qui devait relier le sommet du Palo Bedaou à la gare de Sérail.

Condamné à 3 ans de prison et 3.000 francs d'amende, l'ancien administrateur a fait appel de cette décision devant la neuvième chambre de la Cour.
L'arrêt sera rendu à quinzaine.

LA FINANCE AU PALAIS
Mines d'Argut
(*Le Petit Bleu*, 22 janvier 1936)

M^e Jean Perrin a terminé, hier, sa plaidoirie, pour les membres du conseil d'administration de la société.

Après avoir justifié la parfaite gestion du conseil qui envoyait constamment sur place des ingénieurs et des administrateurs, M^e Perrin justifie les fraudes, les escroqueries et les détournements accomplis par leur administrateur délégué, Émile Bouille, et qui ne se révélèrent qu'après son départ.

Les faits remontant à 1929, alors que l'inculpé démissionna en juillet 1931 et que la plainte est de 1932, M^e Jean Perrin s'étonne que Bouille soit encore en liberté et espère que la Cour mettra fin définitivement à cette trop longue impunité matérielle...

LA FINANCE AU PALAIS
Mines d'Argut
(*Le Petit Bleu*, 4 février 1936)

La neuvième chambre de la Cour a rendu son arrêt. Bouille a été condamné à 3 ans de prison, 1.400.000 francs de restitutions. La Cour a ordonné l'arrestation du prévenu, mais celui-ci, non présent à l'audience, avait pris la fuite.

Le Petit Bleu avait résumé cette affaire dans ses numéros des 15 et 21 janvier derniers.

Société des mines d'Argut
(*La Journée industrielle*, 6 mars 1936)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1935, se soldant par une perte de 312.427 francs.

L'assemblée a donné *quitus* de leur gestion d'administrateurs pour l'exercice écoulé à MM. Guyot, Causse, Cesbron, de Chasseloup-Laubat, Debeauvais et Ducloux.

Le mandat du marquis de Chasseloup-Laubat a été renouvelé.

Société des mines d'Argut
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mars 1936)

Les comptes de l'exercice au 30 juin 1935, qui ont été approuvés par l'assemblée ordinaire des actionnaires du 5 mars, font apparaître une perte de 812.427 fr., provenant notamment de la dépréciation de matériel.

Le conseil expose dans son rapport que les travaux n'ont pu être repris en raison de la persistance de la crise. Le marché du zinc, qui intéresse plus particulièrement la société, est resté à un cours inférieur aux prix rémunérateurs. Le marché du plomb a esquissé un mouvement de hausse ; quant à l'argent, qui fait l'objet de la [participation dans les Mines du Djebel Salrhef](#), les cours sont redevenus à un taux intéressant et, étant donné, ajoute le rapport, les tractations internationales, semblent devoir s'améliorer encore.

Durant cet exercice, le conseil a fait appel des trois derniers quarts de la dernière augmentation de capital, pour satisfaire aux engagements envers la Société des Mines du Djebel Salrhef, arrivée à son stade d'exploitation.

MINES D'ARGUT

Les travaux ont continué à être « en sommeil »
et l'exercice écoulé a laissé une perte supérieure à 300.000 francs.
(*Le Petit Bleu*, 24 mars 1936)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale annuelle le 5 mars courant sous la présidence de M. Étienne Guyot, président du conseil d'administration. Ils ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1935, accusant un déficit de 312.427 francs, le bilan comportant désormais un compte de Profits et Pertes, en accord avec les décrets-lois.

L'assemblée a renouvelé le mandat du marquis de Chasseloup-Laubat, administrateur sortant.

Aux termes d'une cinquième résolution, les actionnaires ont « refusé la démission de M. Bouille, administrateur ; l'ont révoqué et lui ont refusé tout *quitus* » : nous verrons plus loin dans quelles conditions.

D'après le rapport du conseil, « l'exercice écoulé a été marqué par la persistance de la crise économique et la mise en sommeil des travaux a dû se poursuivre, durant cet exercice, pour les raisons déjà exposées lors des précédentes assemblées ». Le conseil ajoute :

« Nous avons maintenu en bon état d'entretien toutes les installations et tout le matériel immobilisé.

« Le marché du zinc, qui intéresse plus particulièrement la société, est resté à un cours inférieur aux prix rémunérateurs ; le marché du plomb a esquissé un mouvement de hausse. Quant à l'argent faisant l'objet de la participation dans les Mines du Djebel Salrhef, les cours, après des fluctuations diverses, depuis quelques mois, sont revenus à un taux plus intéressant et, étant donné les tractations internationales, semble devoir s'améliorer encore. »

Le rapport mentionne ensuite les communications faites au conseil par M. Pascal ⁸, ingénieur-conseil de la société, sur la situation technique des participations : la Société marocaine des Mines du Djebel Salrhef, pour laquelle « un sérieux programme d'exploitation d'un premier gisement sera incessamment élaboré, dont l'adoption ne saurait être longtemps différée » ; le Groupement d'Etudes pour la mise en valeur des mines de Cavallo (Algérie), en l'absence d'une amélioration de la situation économique, « n'a pu qu'assurer la surveillance et l'entretien de son matériel et de ses travaux de reconnaissance. »

Le conseil rappelle, ensuite, que c'est pour faire face aux engagements pris envers les Mines du Djebel Salrhef qu'il a été procédé, en avril 1935, à l'appel des trois derniers quarts de l'augmentation de capital de janvier 1931.

Abordant ensuite les questions à l'ordre du jour, le conseil, après avoir demandé à l'assemblée de renouveler le mandat du marquis de Chasseloup-Laubat et signalé la démission, depuis la clôture de l'exercice, de M. Gabriel Debeauvais, s'est exprimé en ces termes :

« En ce qui concerne M. Bouille, démissionnaire depuis le 23 mai 1932, vous vous rappelez qu'à chacune des assemblées qui ont suivi, nous vous avons demandé de réserver la question du *quitus* de ses fonctions.

« Nous ne pouvions pas, malgré les agissements particulièrement graves, que nous avons à reprocher à cet ancien administrateur, agir autrement, tant qu'une décision de justice ne serait pas prononcée pour apprécier et juger ces agissements.

« À la date du 8 février 1935, il est intervenu un jugement de la 11^e chambre correctionnelle, condamnant contradictoirement ledit sieur Bouille. Nous pouvons

⁸ Célestin *Paul* Pascal : né en 1885 à Volos (Grèce). Fils de François-Régis Pascal, l'un des inventeurs des mines de l'Ouenza (Algérie), son successeur comme administrateur de la Société concessionnaire des mines d'Ouenza. Concessionnaire des mines de Cavallo (Algérie). Administrateur de la Société des mines du Djebel Salrhef (1928).

ajouter, bien que la décision d'appel ait été rendue après la clôture du présent exercice, que ce jugement a été confirmé par un arrêt de la 9^e chambre de la cour d'appel en date du 28 janvier 1936. Dans ces conditions, nous vous demandons de prononcer la révocation de M. Bouille et de lui refuser son *quitus*. »

Ouvrons une parenthèse pour rappeler que le *Petit Bleu* a exposé, en détail, les origines du litige, le 26 janvier 1935 et donné les décisions de justice consécutives dans ses numéros des 9 février 1935, 17, 21 et 22 janvier 1936 et 4 février suivant.

Le conseil a déclaré qu' « il continuera à faire le nécessaire pour, autant qu'il dépend de lui, recouvrer les sommes dues à la société » par MM. Bouille et Baldy « condamnés conjointement et solidairement au remboursement des sommes détournées. »

En ce qui touche la libération des actions, le conseil s'est trouvé « en face d'un certain nombre de défaillances » ; il a insisté pour que « les retardataires ne viennent pas entraver la réalisation de ses efforts » ajoutant que, si la société ne pouvait faire face à ses engagements vis-à-vis des Mines du Djebel Salrhefn « la Société des Mines d'Argut tout entière éprouverait le plus grave et le plus injuste des préjudices. »

Cet appel pathétique sera-t-il entendu ? On peut se le demander quand, après plusieurs années d'existence, la société n'a encore fait que médiocrement ses preuves, y compris ses preuves de bonne gestion, celle-ci ne consistant pas, notamment, à laisser tout à fait sans contrôle le haut personnel technique.

Société marocaine des mines du Djebel Salrhefn
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 avril 1936)

D'après le rapport de la Société des Mines d'Argut fortement intéressée au Salrhefn, un programme d'exploitation vient d'être adopté pour cette entreprise. [...]

Mines d'Argut
(*La Journée industrielle*, 24 décembre 1936)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1936 se soldant par une perte de 182.233 fr qui vient s'ajouter au déficit antérieur de 312.427 fr., soit un solde débiteur total de 494.660 fr. qui a été reporté à nouveau.

L'assemblée a enregistré la démission de M Debeauvais et donné *quitus* de leur gestion d'administrateurs pour l'exercice 1935-1936 à MM. Guyot, Causse, Cesbron, de Chasseloup-Laubat, Debeauvais et Ducloux

ARIÈGE
Mines d'Argut
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} janvier 1937)

L'assemblée ordinaire du 23 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier.

Le compte profits et pertes fait ressortir un solde débiteur de 382.233 fr. 62 qui, s'ajoutant au report antérieur de 312.427 fr. 23, porte la perte totale reportée à 494.660 fr. 85.

Dans son rapport, le conseil indique que la participation Mines du Djebel Salrhefn est particulièrement intéressante mais manque de trésorerie, la Société des Mines d'Argut

ne pouvant parfaire sa participation, se trouvant elle-même devant des actionnaires défaillants. À ce sujet, des poursuites ont été engagées contre divers gros actionnaires et le conseil attend avec confiance la décision du tribunal.

Société des Mines d'Argut
(*La Journée industrielle*, 3 décembre 1937)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1937, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 22 décembre, se soldent par une perte de 213.909 fr., s'ajoutant à 494.661 fr. de déficits reportés. L'exploitation n'a pas encore été reprise, mais les mines de plomb de Djebel-Salrhref, au Maroc, dans lesquelles la société possède une importante participation, ont été remises en marche il y a trois mois.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1928 :
Mines d'Argut
Conseil : E. Guyot, pdt ; E. Causse, H. Cesbron, de Chasseloup-Laubat, A. Ducloux.
Commissaires aux comptes : G. Pannard, Leblond.
Siège social : Paris, rue Louis-le-Grand, 28.
Participations : Société anonyme marocaine des Mines du Djebel Salrhref,
Groupement d'études pour la mise en valeur des mines de Cavallo (Algérie)

Société des Mines d'Argut
(*La Journée industrielle*, 9 décembre 1938)

Les comptes de l'exercice se soldent par une nouvelle perte de 68.902 fr., contre 213.909 fr. l'an dernier, qui porte à 777.472 fr. le solde débiteur total au bilan.

MINES D'ARGUT
(*Le Petit Bleu*, 24 décembre 1938)

.....
Les cours actuels du zinc ne permettent pas d'envisager une exploitation rémunératrice.

.....
À signaler qu'aucun amortissement n'a été prévu dans le bilan de l'exercice.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 797 :
Mines d'Argut
Conseil : E. Guyot, pdt ; Hervieu-Causse, H. Cesbron, de Chasseloup-Laubat.
Commissaires aux comptes : G. Pannard, Leblond.
Siège social : Paris, 74, rue Saint-Lazare.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 2293 :
Mines d'Argut

Conseil : E. Guyot, pdg ; A. Bernard, H. Cresbon [sic : Cesbron], G. Vouaux.
Commissaires aux comptes : G. Bertogne, E. Leblond.
Siège social : Paris, 74, rue Saint-Lazare.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 865 :
Mines d'Argut
Conseil : A. Bernard, pdg ; P. Raffard, E. Friedmann, J. Laffage, G. Vouaux, C. Voinot, H. Moreau.
Commissaires aux comptes : G. Bertogne, E. Leblond.
Siège social : Paris, 74, rue Saint-Lazare.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 664 :
Mines d'Argut
Conseil : Cesbron, pdg ; Cl. Guyot, M. Sounts, P. Raffard, R. Simonnot, G. Vouaux, E. Friedmann.
Commissaires aux comptes : G. Bertogne, E. Leblond.
Siège social : Paris, 74, rue Saint-Lazare.
Participations : Société anonyme marocaine des Mines du Djebel Salrhef, Groupement d'études pour la mise en valeur des mines de Cavallo (Algérie), S.M.S.O., Zaccar, Mocupia, Golfe de Guinée.

Mines d'Argut [Desfossés 1956/633]

Rod (H.), 633 (pdt Mines d'Argut).
Guichard (R.)[Suez entre-les-deux-guerres ?], 633 (Mines d'Argut).
Raffard (Pierre)[anc. repr. Argut au conseil de Dj. Salrhef au Maroc], 633 (Mines d'Argut).

Commissaires aux comptes : G. Bertogne, E. Leblond.

Siège : Paris, 149, r. Montmartre.

CONSTITUTION : Société anonyme -française constituée en 1928, pour une durée de 99 ans.

Objet : Exploitation des concessions minières d'Argut et de Melles, pour zinc, pb, argent, cuivre et métaux connexes. La société n'a pas commencé l'exploitation de ses concessions.

Participations : Mines du Djebel Salrhef (Maroc), Groupement d'études pour la mise en valeur des mines de Cavallo (Algérie), Minière du Sud-Ouest de la France (SMSO), Zaccar (Algérie), Mocupia (Venezuela), Golfe de Guinée (SGGG).

CAPITAL SOCIAL : 21 millions 200.000 fr., en 42.400 actions de 500 fr. À l'origine, 4 millions, porté à 4 millions 600.000 fr., puis en 1929 à 10 millions 600.000 fr., et en 1930 à 21 millions 200.000 francs.

PARTS BÉNÉFICIAIRES : 10.000.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale ; 7 % d'intérêt aux actions, 10 % au conseil et le solde : 67 % aux actions et 33 % aux parts, sauf prélèvements pour amortissements supplémentaires, réserves, ou reports.

LIQUIDATION : Remboursement du capital non amorti ; le solde, 67 % aux actions et 33 % aux parts.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Siège social.

DIVIDENDE DE 1946 : 25 fr. brut par action ; 1947 : 25 fr. brut 1948 : néant. Perte de 1951 : 857.985 fr. ; de 1952 : 205.418 fr. ; en 1953 bénéfice de 49.299 fr. ; en 1954 perte de 577.177 fr.

BILANS AU 31 DECEMBRE (En 1.000 francs)

	1949	1951	1952	1953	1954

PASSIF					
Capital	21.200	21.200	21.200	21.200	21.200
Réserves	238	1.242	1.243	1.244	1.244
Créditeurs divers	1.744	474	302	126	76
Bénéfice	—	—	—	49	—
	23.182	22.917	22.745	22.611	22.520
ACTIF					
Immobilisé	2.628	2.626	2.606	2.688	2.888
Titres et participations	19.248	18.235	17.606	16.616	14.860
Actionnaires	—	1.011	—	—	—
Débiteurs	947	187	765	745	1.145
Disponible	359	858	705	1.507	2.036
Perte	—	—	1.063	1.063	1.591
	23.182	22.917	22.745	22.611	22.520